

L'ÉCLIMONT

LA GAZETTE DE FONTAINE LA RIVIERE

Juillet 2008

N° 32

Le mot du Maire :

Je remercie très sincèrement et très chaleureusement les nombreux Fontainiens qui nous ont accordé leur confiance à l'occasion des dernières élections municipales.

Depuis quatre mois le nouveau conseil municipal travaille avec détermination et enthousiasme au service de tous les habitants.

Après l'élection du maire et de ses adjoints, la mise en place des commissions municipales et la désignation des représentants de la commune dans les organismes extérieurs, nous avons élaboré un budget qui nous a permis de ne pas augmenter les impôts locaux cette année.

Nous avons débattu des orientations communales 2008, tels que l'enfouissement des lignes en centre village sur une partie des rues de Vauluret / Jaugy, l'aménagement sécuritaire du carrefour de la mairie, travaux prévus fin 2008, et signé avec la société self-jardin un contrat annuel pour l'entretien de la commune.

Ces décisions sont déterminantes dans le projet de conservation et de protection de notre village.

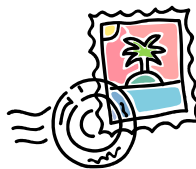
Dans le cadre du regroupement pédagogique j'ai participé à la création d'une garderie périscolaire. Je me suis impliqué pour que ce projet prenne forme et réponde à l'attente des parents en recherche d'une solution d'accueil pour leurs enfants scolarisés. Je vous invite à vous renseigner rapidement en Mairie.

Comme je l'avais indiqué lors des élections je souhaite que nous vivions dans un cadre préservé, de bien être, et de tranquillité. A ce sujet je demande à chacun de faire preuve de civisme sur le problème de bruit engendré par les tondeuses à moteur. Les jours et heures d'utilisation sont affichés en mairie ainsi que dans les pages intérieures de cette gazette.

Nous venons d'apprendre que tous les projets éoliens du sud Essonne (sauf Pussay) ont été arrêtés, grâce à la proximité du centre d'entraînement du GIGN de Mondésir.

Enfin je souhaite à toutes et à tous de passer d'agréables et reposantes vacances, et espère vous retrouver nombreux au repas champêtre de Fontaine, offert par la municipalité, qui se déroulera comme d'habitude le deuxième dimanche de septembre au lieu dit « le paradis ».

Y. Boukaya



-INFO-INFO-INFO-INFO-INFO-INFO-INFO-INFO-INFO-INFO-

Eoliennes de Boissy la rivière suite et fin définitive :

Vu la mobilisation de la population, il semblait évident que l'enquête publique serait défavorable au projet éolien. Pourtant, celle-ci n'ayant pris en compte que le volet technique, elle s'est révélée plutôt positive...ce qui n'était pas de bon augure.

Heureusement, du côté des services de l'état, le sous préfet nous a confirmé que le permis était assez mal perçu pour plusieurs raisons : le projet était déposé par une commune seule alors qu'il en impactait plusieurs (opposées à sa réalisation qui plus est), il était isolé géographiquement et la sous préfecture avait bien perçu l'opposition de la population environnante...

En fin de compte, ce sont les militaires qui ont mis tout le monde d'accord en opposant leur veto : ils veulent utiliser la zone pour l'entraînement aux manœuvres hélicoptères du GIGN.

Merci messieurs les militaires !

Tondeuses, tronçonneuses & Co :

Nous rappelons chaque année à tous de respecter la quiétude de ses voisins. Malheureusement, certains font la ... sourde oreille.

La Mairie a donc pris un arrêté qui lui permettra de verbaliser d'éventuels contrevenants. Les horaires à éviter sont :

- ◆ de 12h00 à 14h00 et après 19h30 du lundi au samedi
- ◆ toute la journée les dimanches et jours fériés.

A bon entendeur ...

Secrétaires de Mairie :

Vous l'aviez peut être remarqué, Carole Favory, notre secrétaire, attendait un heureux événement. Comme il est de coutume dans ces cas là de se reposer un peu, Mme Fleureau, qui officie déjà en temps normal à Boissy la rivière et à Arrancourt, a accepté de remplacer Carole pendant son congé maternité.

Le 21 Juin, Carole a donné naissance à Camille. Tous nos vœux à la Maman et à sa petite fille.

Repas champêtre offert par la commune :

N'oubliez pas de réserver votre dimanche 14 septembre : le jour du repas champêtre.

Rendez-vous au lieu-dit " Le Paradis " à partir de 12h30. Les organisateurs d'animations qui souhaitent égayer l'après midi sont les bienvenus.



Feu de broussailles et de déchets verts :

Les feux de broussaille et de déchets verts ne sont autorisés que du mois d'Octobre au mois de Mars. D'ici là, faites plutôt du compost ou portez-les à la déchetterie...

PK

-INFO-INFO-INFO-INFO-INFO-INFO-INFO-INFO-INFO-INFO-

Pensez à perdre un peu de temps

Une distance de 2,2 km sépare le panneau d'entrée de Fontaine la Rivière de la rue de Vauluret de celui de la rue de Jaugy.

Combien de temps au maximum penseriez-vous gagner, si vous rouliez en voiture à 50 km/h au lieu des 45 km/h réglementaires sur ce parcours ?

En revanche, si vous roulez à 40 km/h, au lieu de 45 km/h, combien de temps perdez-vous au maximum ?

Il s'agit d'un maximum de temps que vous gagneriez ou perdez, car, comme vous respectez les stops, et la limitation à 30 km/h sur certains tronçons de ces rues, dans le premier cas vous gagneriez moins de temps, et dans le second vous perdez moins de temps

Solution

Vous gagneriez 18 secondes

Vous perdez 22 secondes

Jean Benoît de Véricourt

CARNET :

Denise Keruzore nous a quittés le 27 mai dernier. Nous nous associons à l'immense peine de sa famille.

CARNET ROSE :

- ♦ Evan Bellardie :né le 1^{er} Mars
- ♦ Loan Pouyade : né le 15 Mars
- ♦ Swann Poncelet: née le 19 Mars



P.K.



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 avril 2008

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mr BONNEFOY Cédric (2^{ème} Adjoint), Mr BOUKAYA Yvon (Maire), Mme FESSU-CHESNAY Stéphanie, Mr GUALINA Patrice, Melle LECURET Stéphanie, Mr ROYER DE VERICOURT Jean-Benoît, Mme GATINEAU Yvonne, Mme SOCQUET JUCLARD Marie-Anne, Mme BEN AMOR Marie Claude, Mr BOUSSARD Alain, Mr KOLIVANOFF Patrice (1^{er} Adjoint)

ABSENTS :

POUVOIR(S) :

Secrétaire : Mlle Stéphanie LECURET

BUDGET COMMUNAL :

DÉLIBÉRATION N° .1 / 04.04.08 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2007

Le maire s'être fait présenter le budget primitif, et les décisions modificatives qui s'y rapportent, les titres définitifs des créances à recouvrer, les détails des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à réaliser.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2007, celui de tous les titres de recettes et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans les écritures.

CONSIDÉRANT que les opérations sont complètes et régulières :

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2007 au 31 décembre 2007, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2007 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et le budget annexe ;

DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2007 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observations, ni réserve de sa part ;

DÉLIBÉRATION N°2 / 04.04.08 COMPTE ADMINISTRATIF 2007

Le Maire, après avoir présenter le compte administratif de l'exercice considéré, nomme Mr Patrice KOLIVANOFF président de la séance l'assemblée, qui fait voter le compte administratif :

Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif. Constate, que pour le comptabilité principale et en l'absence de comptabilités annexes, les identités de valeurs avec indications de la balance certifiée conforme, relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

DÉLIBÉRATION N°3 / 04.04.08 AFFECTATION DU RESULTAT

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le Compte de Gestion et le Compte Administratif 2007 par le Maire.

Constatant un excédent de fonctionnement sur l'exercice 2007 :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT 52 327.57 €

EXCEDENT A L'INVESTISSEMENT 33 231.88 €

DÉLIBÉRATION N°4 / 04.04.08 VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2008

Le conseil municipal vote à l'unanimité le budget primitif pour l'exercice 2008 qui se présente ainsi :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 126 535.00 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT 126 535.00 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT 33 731.00€

RECETTES D'INVESTISSEMENT 33 731.00 €

DELIBERATION N° 5 / 04.04.2008 TAUX DES 4 TAXES POUR 2008

Le Conseil Municipal,

Vu le budget primitif présenté pour 2008,

Considérant qu'il reste à pourvoir une insuffisance de

APRES EN AVOIR DELIBERE

Décide en conséquence de fixer à titre prévisionnel à 32 672 € le montant des impôts directs locaux à percevoir au titre de l'exercice 2008 et fixe les taux ci-après :

Taxe d'habitation :	3.80 %	10 670 €
Taxe Foncière FB :	7.45 %	14 975 €
Taxe foncière FNB :	37.56 %	5 071 €
Taxe professionnelle :	1.44 %	567 €
TOTAL		31 283 €

DÉLIBÉRATION N° 6 / 04.04.2008 SUBVENTION AU COMITÉ DES FÊTES 2008

Après en avoir délibéré, Le conseil municipal

DÉCIDE le versement d'une subvention de 770 € au Comité des Fêtes pour l'année 2008

DÉCIDE le versement d'une subvention de 70 € au Comité des Fêtes pour l'année 2008 (fête du village)

DÉLIBÉRATION N° 7 / 04.04.2008 SUBVENTION MADO 2008

Vu la demande de subvention formulée par l'Association MADO Sud Essonne créée le 1^{er} décembre 1999 (siège social : 2, Rue Joliot Curie à Saclas) dont l'objet est de favoriser le maintien à domicile des personnes âgées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de Fontaine-la-Rivière :

ACCEPTE le versement d'une subvention de 1 €par habitant, soit **348 € pour l'année 2007 et 2008**

DÉLIBÉRATION N° 8 / 04.04.2008 SUBVENTION CIJE 2008

Vu la demande de subvention formulée par centre d'information jeunesse Essonne (siège social : 110 place de l'Agora à EVRY) dont objet est de favoriser l'emplois des jeunes,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de Fontaine-la-Rivière :

ACCEPTE le versement d'une subvention de **19 € pour l'année 2008**

Cette somme sera prélevée sur le chapitre 65, article 6573 du budget primitif 2008.

DÉLIBÉRATION N° 9 / 04.04.2008 RENOUVELLEMENT CONVENTION ATESAT

Vu la convention pour l'ATESAT au 1^{er} janvier 2004,

Vu la nécessité de renouveler cette convention au 1^{er} janvier 2008,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la nouvelle convention.

ORDURES MENAGERES :

Le maire présente au Conseil Municipal un tableau d'analyse des différents poids collectés et des performances par commune pour l'année 2007, et constate une dégradation du volume du tri sélectif

DÉLIBÉRATION N° 4 / 04.04.08 SUBVENTION 2008 C.L.I.C. COORDINATION GERONTOLOGIQUE

Vu la demande de subvention formulée par le C.L.I.C. Coordination Gérontologique Sud Essonne (siège social : 19, Promenade des Prés – 91150 ETAMPES) dont l'objet est de favoriser le maintien à domicile des personnes âgées,

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration du CCAS de la commune de Fontaine-la-Rivière :

ACCEPTE le versement d'une subvention de 1 €par habitant, soit **174 € pour l'année 2008**

QUESTIONS DIVERSES :

ENTRETIEN DES ESPACES VERT :

Entreprises	Prix HT	Prix TTC
Self Jardin	5 600.00 €	6 697.60 €
Reignier Paysage	8 270.00 €	9 890.95 €
Lormann	14 480.00 €	17 318.08 €
Piget	14 800.00 €	17 700.80 €

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de donner les travaux entretien des espaces verts à Self Jardin sans le rond point de courtpain qui sera entretenue par Monsieur François GATINEAU.

TRAVAUX DE PEINTURE :

Le Maire Propose au Conseil Municipal de repeindre les barrières, les bancs, les jardinières

Aucune autre question n'étant posée, la séance est levée à 23h30

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 juin 2008

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mr BONNEFOY Cédric (2ème Adjoint), Mr BOUKAYA Yvon (Maire), Mr GUALINA Patrice, Mr ROYER DE VERICOURT Jean-Benoît, Mme GATINEAU Yvonne, Mme SOCQUET JUCLARD Marie-Anne, Mme BEN AMOR Marie Claude, Mr BOUSSARD Alain, Mr KOLIVANOFF Patrice (1er Adjoint)

ABSENTS : Mme FESSU-CHESNAY Stéphanie, Melle LECURET Stéphanie,

POUVOIR(S) : Mme FESSU-CHESNAY Stéphanie donne pour à Mr BOUKAYA Yvon

Secrétaire : Mr BONNEFOY Cédric

ARRETE N°6 / 02.06.08 DELEGATION SIGNATURE Monsieur KOLIVANOFF Patrice

Le Maire de FONTAINE LA RIVIERE,

Vu l'article 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales précisant que le maire est seul chargé de l'administration mais qu'il peut déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints,

Considérant que Monsieur Patrice KOLIVANOFF a été élu 1er adjoint lors de la séance du conseil municipal du 14 mars 2008,

ARRÊTE

Article 1er : délégation de fonction et de signature est donnée à monsieur Patrice KOLIVANOFF pour les affaires relatives à aux finances communales, Urbanisme

ARRETE N°7 / 02.06.08 DELEGATION SIGNATURE Monsieur BONNEFOY Cédric

Le Maire de FONTAINE LA RIVIERE,

Vu l'article 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales précisant que le maire est seul chargé de l'administration mais qu'il peut déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints,

Considérant que Monsieur Cédric BONNEFOY a été élu 2ème adjoint lors de la séance du conseil municipal du 14 mars 2008,

ARRÊTE

Article 1er : délégation de fonction et de signature est donnée à Monsieur Cédric BONNEFOY pour les affaires relatives à l'administration générale,

ARRETE N°8 / 02.06.08 DELEGATION SIGNATURE Monsieur GUALINA Patrice

Le Maire de FONTAINE LA RIVIERE,

Vu l'article 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales précisant que le maire est seul chargé de l'administration mais qu'il peut déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints,

Considérant que Monsieur Patrice GUALINA élu conseiller municipaux lors de la séance du conseil municipal du 14 mars 2008,

ARRÊTE

Article 1er : délégation de fonction et de signature est donnée à monsieur Patrice GUALINA pour les affaires relatives à l'administration état civil.

DÉLIBÉRATION N° .1. / 02.06.08 DESIGNATION D'UN DELEGUE TITULAIRE SUPPLEMENTAIRE ET UN DELEGUE SUPPLEANT SUPPLEMENTAIRE AU RPVE :

Vu la demande du Syndicat Intercommunal du Regroupement Pédagogique de la Vallée de Eclimont précisant que la présence d'au moins 3 délégués titulaires et 3 délégués suppléant par commune sont nécessaire

Le conseil municipal désigne :

Mme SOCQUET JUCLARD Marie-Anne titulaire supplémentaire au RPVE,

Mr KOLIVANOFF Patrice Suppléant supplémentaire au RPVE

DÉLIBÉRATION N°2 / 02.06.08 CREATION POSTE A TITRE D'ACTIVITE ACCESSOIRE :

Monsieur le Maire en accord avec Madame FLEUREAU Marie-José et Monsieur GUERMONPREZ Alain son employeur principal,

Propose la création d'un poste de secrétaire de mairie à titre d'activité accessoire à raison de 8 heures par semaine pour une durée de 4 mois.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Décide d'ouvrir un poste de secrétaire de mairie à titre d'activité accessoire, à compter du 02 juin 2008

- Fixe la durée hebdomadaire à 8 heures :

DÉLIBÉRATION N°3 / 02.06.08 DEMANDE PARLEMENTAIRE Monsieur Franck MARLIN

Monsieur le Maire rappelle le projet d'enfouissement des réseaux électriques et éclairage public. Il propose de demander une subvention à Monsieur Franck MARLIN, Député dans le cadre de la dotation parlementaire
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne pouvoir au Monsieur le maire pour déposer cette demande de subvention et autorise le maire à signer tous les documents si rapportant.

DÉLIBÉRATION N°4 / 02.06.08 DEMANDE PARLEMENTAIRE Madame Claire Lise CAMPION

Monsieur le Maire rappelle le projet de trottoirs, abord du carrefour, cheminement piétons, travaux paysager et pluvial et aménagement de sécurité. Il propose de demander une subvention à Madame CAMPION Claire Lise dans le cadre de la dotation parlementaire
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne pouvoir au Monsieur le maire pour déposer cette demande de subvention et autorise le maire à signer tous les documents si rapportant.

DÉLIBÉRATION N°5 / 02.06.08 DEXIA CADRE

Pouvoirs du maire pour la commune de FONTAINE LA RIVIERE

Article 1 : EMPRUNTS

Le Conseil municipal de la commune de Fontaine la rivière donne délégation au maire pour, pendant la durée de son mandat, à procéder dans les limites fixées ci-après, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et de passer à cet effet les actes nécessaires.

Les emprunts pourront être :

à court, moyen ou long terme,

libellés en euro

avec possibilité d'un différé d'amortissement et/ou d'intérêts,

au taux d'intérêt fixe, à un taux effectif global (TEG) compatible avec les dispositions légales et réglementaires applicable en cette matière.

En outre, le contrat de prêt pourra comporter une ou plusieurs des caractéristiques ci-après :

des droits de tirages échelonnés dans le temps avec faculté de remboursement et/ou de consolidation par mise en place de tranches d'amortissement,

la faculté de modifier une ou plusieurs fois l'index ou le taux relatif au(x) calcul(s) du ou des taux d'intérêts,

la faculté de modifier la devise,

la possibilité de réduire ou d'allonger la durée du prêt,

la faculté de modifier la périodicité et le profil de remboursement.

Par ailleurs, le maire pourra à son initiative exercer les options prévues par le contrat de prêt et conclure tout avenant destiné à introduire dans le contrat initial une ou plusieurs des caractéristiques ci-dessus.

RENOUVELLEMENT DES MEMBRES POUR LA COMMISSION DES IMPOTS DIRECT :

Vu la demande du commissaire des impôts direct pour le renouvellement des membres après en avoir délibéré le conseil municipal transmettra les 12 noms des membres au commissaire des impôts pour l'année 2008

FONDS DE PEREQUATION DES DROITS DE MUTATION :

Le Maire informe le conseil municipal que les fonds de péréquations des droits de mutation ont augmentés de 30 % soit la somme de 34 877.35 € au lieu de 22 000 € prévu au budget communal 2008.

QUESTIONS DIVERSES :

INSEE :

Suite à l'enquête de recensement réalisée en 2008 nous avons constatés une augmentation des habitants soit 202 résidents sur la commune de FONTAINE LA RIVIERE

ANALYSE DE L'EAU

Le rapport de l'analyse 2007 nous informe que la qualité de l'eau de fontaine la rivière est de très bonne qualité bactériologique et que tous les prélèvements sont conformes.

CONCESSION AU CIMETIERE DE FONTAINE LA RIVIERE :

Monsieur le maire informe le conseil municipal de la réception du courrier concernant Madame Renée LUKAC habitante de FONTAINE LA RIVIERE qui demande une concession dans le cimetière de Fontaine la rivière.

PROJET EOLIEN :

Le maire informe le conseil municipal que l'armée de l'air à émis un avis défavorable au projet éolien de BOISSY LA RIVIERE, en effet l'armée dispose de ce périmètre pour les entraînements.

ASSAINISSEMENT :

Le maire informe le conseil municipal que suite à la réunion du choix du bureau d'étude pour le diagnostic de l'existant (phase 1). Le montant des de l'étude (phase 1) coûtera beaucoup moins cher que ce qu'il était prévu au départ.

Aucune autre question n'étant posée, la séance est levée à 22h45

INFO SIREDOM



TROPHÉE DE LA BRIQUE D'OR

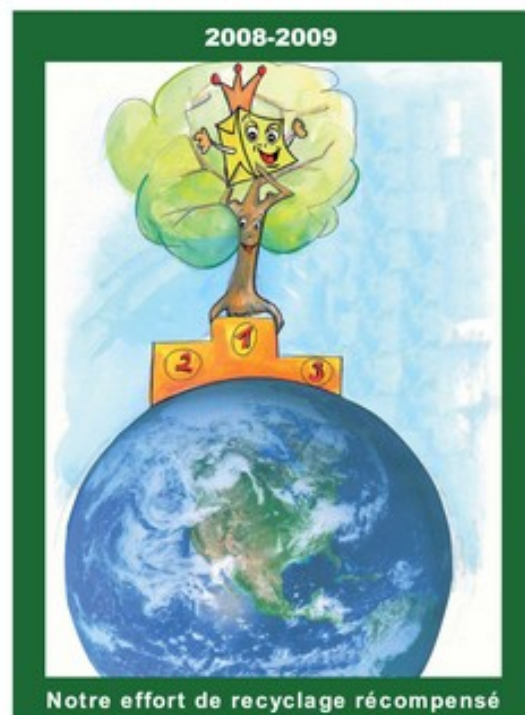
TROPHEE DE LA BRIQUE D'OR :

L'association ALLIANCE CARTON NATURE, en partenariat avec l'AMF, Eco emballage, Adelphe et le magazine Valeurs Vertes, organise une opération intitulée le "trophée de la brique d'or" à laquelle le SIREDOM a décidé de participer.

L'objectif est d'augmenter d'1/3 le poids de briques de carton alimentaire recyclées par le SIREDOM, en passant de 300 tonnes en 2007 à 400 tonnes en 2008.

Si vous ne triez pas, il est temps de commencer... et si vous êtes, comme la majorité des Fontainiens un "trieur fou", vous avez certainement parmi vos connaissances un ami à convaincre de s'y mettre!

A VOS SACS TRANSPARENTS!!



Notre effort de recyclage récompensé



RESEAU DECHETTERIES



PK

UN NUMERO EST A VOTRE
DISPOSITION POUR CONNAÎTRE
LES HORAIRES DES
DIFFERENTES DECHETTERIES :
C'EST LE 0820 62 91 91
(0,12€/min)

PILE OU BATTERIE ?

Laquelle est plus économique ?

Selon l'Observatoire des piles de l'ADEME, il se vend chaque année en France plus de 900 millions de piles dont 25 millions de piles rechargeables (ou batterie). Et cette consommation (appareils high-tech et nomades, jouets, équipement de la maison...) est en augmentation de 20 % chaque année.

On distingue quatre types de batteries : la batterie lithium ion (Li Ion) ; la batterie nickel cadmium (Ni Cd); la batterie nickel-métal hydrure (Ni Mh), et, enfin la batterie Ion Polymère (Li Po).

Quand on sait :

- ♦ Qu'une batterie a une capacité de deux à quatre fois supérieure à celle d'une pile alcaline.
- ♦ Que la durée de vie d'une pile est plus courte que celle d'une batterie.
- ♦ Qu'une batterie se recharge (efficacement) au moins 500 fois
- ♦ La recharge d'une batterie ne coûte que quelques dixièmes de centimes.
- ♦ Que 70% des piles ne sont pas recyclées.
- ♦ Qu'un chargeur + 2 batteries = 5 piles.

La balance penche définitivement du côté des batteries !

Laquelle est plus écologique ?

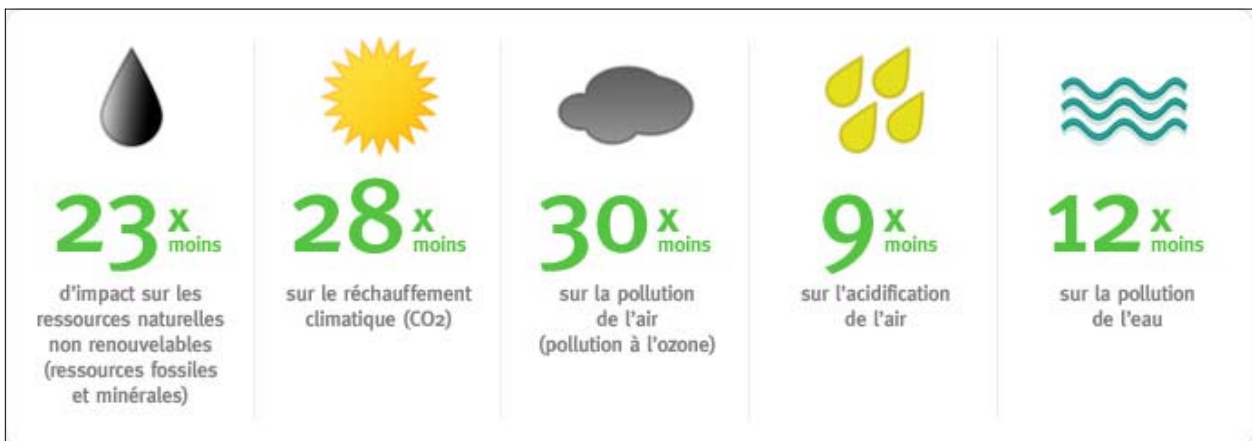
D'après une étude, menée en 2007 par Bio Intelligence Service avec le soutien financier de l'ADEME, les piles rechargeables ont jusqu'à 32 fois moins d'impact environnemental que les piles jetables.

L'étude a porté sur l'analyse du cycle de vie, les matières premières, la fabrication, le transport, l'utilisation jusqu'à sa fin de vie.

L'étude s'articulait autour de cinq indicateurs majeurs :

- consommation de ressources naturelles,
- impact sur le changement climatique,
- pollution à l'ozone,
- acidification de l'air,
- pollution de l'eau.

Sur tous les indicateurs, les piles rechargeables sont nettement plus respectueuses de l'environnement que les piles jetables pour une quantité équivalente d'énergie produite (1 kWh).



Quelle batterie choisir ?

Nickel-Cadmium (Ni Cd); Nickel-métal hydrure (Ni Mh); Ion-Polymère (Li Po); Lithium-Ion (Li Ion)
Derrière ces noms barbares émergent différents modes d'utilisation, différents types d'usage à connaître.

La batterie nickel cadmium (Ni Cd) :

Elle équipe certains téléphones portables ou jouets. Et les rasoirs électriques.

C'est la plus répandue, car utilisée depuis longtemps, et celle dont les performances se dégradent le plus dans le temps.

Attention : cette batterie contient des produits particulièrement polluants, si bien que sa vente sera interdite à partir de septembre 2008.

Comment la charger ?

L'idéal est de la charger quand elle est quasiment vide, car il est important d'espacer les temps de recharge au maximum, la batterie nickel cadmium souffrant du symptôme dit de mémoire de charge. Enfin, pour éviter une surcharge nuisible, **ne la laissez jamais continuellement branchée sur le secteur.**

Comment la stocker ?

Pour maximiser sa durée de vie, stockez la batterie nickel cadmium dans **un endroit sec et ne dépassant pas les 20°**. Elle se déchargera ensuite toute seule, et au bout de quelques mois, vous devrez procéder à une **recharge / décharge complète pour conserver ses performances**. Elle se rechargera rapidement.

La batterie nickel-métal hydrure (Ni Mh) :

Certaines caméras digitales, certains ordinateurs **portables et téléphones sans fil en sont dotés**. C'est celle qu'on trouve le plus couramment à l'heure actuelle pour se substituer aux piles. Elle présente l'inconvénient d'avoir une tension naturelle légèrement inférieure aux piles (1,2V au lieu de 1,5V).

Comment la charger ?

Espacez au maximum les temps de charge. Les cycles de charge sont moins nombreux que ceux de la batterie nickel cadmium (NiCd).

Comment la stocker ?

Comme pour la batterie nickel cadmium, **stockez la batterie nickel-métal hydrure (Ni Mh) dans un endroit sec et ne dépassant pas les 20°**. Elle se déchargera toute seule. Au bout de quelques mois, de la même manière, vous devrez procéder à une recharge / décharge complète. Elle redémarrera plus lentement que la batterie nickel cadmium. Mais elle se recycle plus facilement.

La batterie lithium ion (Li Ion) :

Une batterie très répandue. On la trouve sur la plupart des téléphones, ordinateurs portables et appareils photo.

Comment la charger ?

Contrairement aux idées reçues, évitez de la décharger complètement. N'ayez pas peur d'effectuer de petites recharges ponctuelles. En effet, deux rechargements de 50% correspondent à un seul cycle de charge. On peut donc les recharger très régulièrement, même si elles ont peu servi.

Attention aux premières utilisations. Il est recommandé de laisser se décharger complètement la batterie avant de la recharger et de refaire ce geste une fois par mois.

Comment la stocker ?

Vous vous déplacez souvent avec votre ordinateur portable ? Vous pouvez laisser la batterie en permanence dans votre ordinateur. En revanche, si votre ordinateur reste fixe, il vaut mieux le laisser branché sur la prise secteur après avoir enlevé la batterie. Attention ! Ne stockez pas la batterie complètement déchargée. Idéalement, placez-la au réfrigérateur (0°C étant la température optimale) après l'avoir chargée à 40%.

La batterie Ion Polymère (Li-Po) :

C'est la batterie du futur ! Grâce à son électrolyte sous forme de gel (un polymère) elle peut prendre des formes inédites (aussi fines qu'une carte de crédit par exemple), on l'utilise notamment en modélisme. Plus performante qu'une Lithium Ion, elle est aujourd'hui encore assez chère.

Elle doit être rechargée avec des règles strictes pour éviter les risques d'inflammation.

Dans tous les cas, pour utiliser au mieux votre batterie, **reportez-vous au manuel d'utilisation de l'appareil concerné**.

Adoptez d'ores et déjà une démarche éco-citoyenne :

Quand votre batterie est totalement inutilisable, ne la jetez surtout pas à la poubelle.

Rapportez-la à un point de collecte (votre supermarché ou la déchetterie de Saclas) pour qu'elle soit retraitée spécifiquement.

L'ALUMINIUM

Au 19ème siècle, il s'agissait d'un métal semi-précieux. Aujourd'hui, il est impossible de s'en passer. Chaque français utilise plus de 20kg d'aluminium par an, dans des secteurs aussi divers que la pharmacie, les transports, les sports, ...

Tout commence en 1821 dans le village des Baux-de-Provence. L'ingénieur des mines, Pierre Berthier, découvre un minerai contenant 52% d'aluminium qui lui donne une couleur rouille. Il l'appelle terre d'alumine des Baux. Elle prendra, peu après, le nom de Bauxite.

Si, dès 1858, Sainte Claire Deville met au point un procédé de préparation de l'alumine, il faut attendre 45 ans pour qu'un chimiste français fasse entrer le minerai à la postérité. Paul Héroult découvre que l'oxyde d'aluminium (l'alumine), extraite de la bauxite, se dissout dans la cryolite. Elle peut ensuite être décomposée par électrolyse pour donner un métal brut en fusion : l'aluminium. Quatre tonnes de bauxite se transforment en deux tonnes d'alumine qui donneront une tonne d'aluminium.

Les bases sont alors jetées pour la production industrielle actuelle. En 1887, la Société Électrométallurgique Française met en place, à Froges dans l'Isère la première usine de fabrication industrielle d'aluminium électrolytique.

La France s'impose au début du siècle dernier, comme le premier producteur mondial de bauxite. Nos gisements seront plus tard supplantés par les grandes exploitations à ciel ouvert d'Afrique, d'Australie et de la Jamaïque.

Les qualités de l'aluminium en font rapidement un matériau incontournable dans de nombreux domaines. Dès 1914, on l'utilise dans l'aéronautique. Il est léger, rigide et résiste à la corrosion : autant de qualités qui démontrent son utilité depuis les câbles jusqu'aux navires. En 1947, on l'utilise sur une voiture de série. En 1963, la maison de la radio, avec ses 5000 panneaux de façade en aluminium démontre l'intérêt grandissant qu'on lui porte dans la construction. Entre temps, les casseroles et les emballages alimentaires ont fait entrer le matériau dans les foyers.

Depuis 150 ans, le succès de l'aluminium ne se dément plus et sa production progresse chaque année. En 1977, 115 millions de tonnes ont été produites et le risque d'épuisement des gisements est lointain. Il s'agit du métal le plus abondant au sein de l'écorce terrestre, il en est le 3ème élément constitutif le plus important avec près de 10%.

Depuis 1991, la bauxite n'est plus extraite sur notre territoire. Mais le procédé Paul Héroult est toujours la méthode fondamentale utilisée dans la production d'aluminium.

L'aluminium est recyclable à l'infini et à 100%. L'aluminium recyclé permet une économie d'énergie de 95% par rapport l'aluminium dit "primaire" (fabriqué à partir de la bauxite). Ne le mélangez pas aux ordures ménagères !

JB. et FP. extrait du guide "les secrets du tri" édité par le SIREDOM.



ETES-VOUS ECOLO ?

A) Chaque année, l'aluminium recyclé par le SIREDOM représente une masse de :

- 1) 10 tonnes
- 2) + de 30 tonnes

B) L'aluminium est recyclable à :

- 1) 50%.
- 2) 100 %.

C) La première automobile de série fabriquée en aluminium l'a été en :

- 1) 1947.
- 2) 1988.

D) L'oxyde d'aluminium est aussi appelé :

- 1) Cryolite.
- 2) Alumine.

Réponses

A:2;B:2;C:1;D:2



P.K.

EN ÉTÉ, MÉFIEZ-VOUS DES DISCINES ...



..NE PLONGEZ
QUE SI VOUS ÊTES
SÛRS DE LA
PROFONDEUR !!